

6. Vous trouverez à l'annexe I le communiqué du ministre du Commerce extérieur annonçant l'issue de la réunion que le CNC a tenue en avril. Est annexé à ce communiqué un résumé des réalisations accomplies à Montréal à la lumière des objectifs du Canada pour chacun des quinze groupes de négociation. Vous y trouverez également un communiqué du ministre de l'Agriculture. Vous trouverez à l'annexe II le texte du communiqué émis le 19 mars par les ministres du Groupe de Cairns à Waitangi, en Nouvelle-Zélande; le ministre Crosbie a assisté à cette réunion dans le cadre de la série de consultations qu'il a menées depuis décembre dernier en vue de faire sortir les négociations de l'impasse.
7. A sa réunion du 12 avril, le Conseil du GATT a officiellement approuvé et mis en application les résultats concrets de la Réunion de Montréal relativement au règlement des différends et au fonctionnement du système du GATT. Pour ce qui est du nouveau Mécanisme d'examen des politiques commerciales, il a été convenu que les États-Unis, la CE, le Japon et le Canada seront les premiers à faire l'objet d'un examen à la fin de 1989 ou au début de 1990.
8. Les programmes de travail détaillés et les étapes décisionnelles prévues d'ici à la fin de 1990 sont parmi les principaux éléments des cadres de négociation dont il a été convenu à l'examen de mi-parcours. Ils visent à maintenir l'élan imparti aux négociations jusqu'à la fin du processus. Voici quelles sont les principales étapes :
- . Accès aux marchés - Procédures relatives aux barrières non tarifaires d'ici à juin 1989; communication de données sur les échanges et les barrières relatifs aux produits provenant des ressources naturelles d'ici au 30 juin 1989; et début des négociations tarifaires détaillées d'ici au 1^{er} juillet 1989.
 - . Textiles - Communication des propositions d'ici à la fin de juin 1989.
 - . Agriculture - Notification d'ici à octobre 1989 des engagements à court terme visant à réduire les niveaux de soutien et de protection d'ici à 1990; propositions détaillées concernant la réalisation des objectifs à long terme d'ici à décembre 1989; accord sur le programme à long terme et sur le calendrier de mise en oeuvre d'ici à la fin de 1990.
 - . Règles commerciales - Texte du Président sur les sauvegardes d'ici à la fin d'avril 1989; communication